

**Sujet :** [INTERNET] enquête DIG INDRE MEDIAN : Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle

**De :** SAULAY Raphael <raphael.sulay@scaprim.com>

**Date :** 30/03/2021 09:50

**Pour :** "pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr" <pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr>

**Copie à :** "contact@savi37.fr" <contact@savi37.fr>

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous suite aux précédents messages et à l'enquête publique en cours pour un problème de petit ruisseau ou fossé qui est bouché et non entretenu proche de l'Indre dans le centre de Veigné.

Ce fossé se trouve dans le fond de notre champ, derrière notre maison dont nous sommes propriétaires située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné.

Vous trouverez en pièces jointes les photos faites à ce sujet fin décembre 2018.

Pour information, des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres viennent de débuter sur notre parcelle numéro 1844, afin de conserver et d'entretenir les arbres qui sont en bon état.

Le petit ruisseau ou fossé indiqué en pointillé au milieu du plan ci-dessous remonte le long de notre champ (parcelle 1844) et jusque dans le centre de Veigné parallèlement à la rivière proche de la liaison douce faite l'année dernière.

Le bout du fossé entre notre parcelle 1844 et la parcelle 343 qui devrait le relier à la rivière a été bouché il y a plusieurs années sur environ 20 mètres par le propriétaire de la parcelle 343.



Cela pose plusieurs problèmes :

- Le petit ruisseau ou fossé se bouche de plus en plus puisqu'il n'est pas entretenu
- Comme il est bouché, c'est un obstacle au retrait de l'eau lors des crues
- L'eau stagne dedans et favorise le développement de la végétation et des moustiques à la période estivale
- Ce fossé devrait servir de frayère pour les poissons s'il n'était pas bouché

J'ai essayé de dialoguer à ce sujet avec le propriétaire de la parcelle 343 il y a quelques années, mais il n'est pas très ouvert au dialogue, ni au relation de bon voisinage...

De plus pour information, il a bétonné toute sa rive, laissant par endroit dans l'eau des plaques fibrociment contenant surement de l'amiante, ce qui n'est surement pas autorisé ni très recommandé et doit occasionner une pollution lente dans l'eau.

J'ai parlé du problème de fossé au service de l'urbanisme de la Mairie il y a quelques années sans succès.

Je me suis également tourné vers le SAVI, que j'ai rencontré sur place il y a environ 3 ou 4 ans et début avril 2019 avec un élu de la Mairie M. FROMENTIN.

Lors de notre rencontre il y a 3 ou 4 ans, M. GOLFIER du SAVI m'indiquait qu'il allait voir s'il était possible d'intervenir ponctuellement pour déboucher le fossé quand des travaux se feraient non loin de cette zone.

Nous avons échangé vers le printemps chaque début d'année pour avoir des nouvelles, mais ce n'était malheureusement pas possible. Au printemps 2018, M. GOLFIER m'a indiqué que les travaux étaient désormais votés pour les 2 ou 3 années à venir, et que des interventions ponctuelles hors zones n'étaient plus possibles pour des raisons budgétaires.

Au mois de mai 2019, M. GOLFIER m'a indiqué qu'un prochain programme d'action est en cours d'élaboration et intégrera une étude et de potentiels travaux de mise en conformité du moulin de Veigné. Dès lors que les travaux sur le moulin seront réalisés, il sera ensuite possible de réaliser des travaux sur les bras secondaires présents dans la zone de remous. La signature de ce nouveau contrat de 3 ans est envisagée pour 2021. Cependant, il ne peut pas à ce jour m'assurer d'une date précise de démarrage de l'étude car le SAVI reste conditionné aux exigences et au calendrier des financeurs.

Même si je comprends les contraintes budgétaires et de priorité de travaux, je ne peux me satisfaire de cette réponse.

La situation n'évolue pas concrètement pour le moment, c'est pourquoi je me permets de me tourner vers vous afin d'agir si vous le pouvez à ce sujet.

Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi malgré mes alertes le propriétaire de la parcelle 343 n'est pas mis en demeure par le SAVI ou la Mairie afin de déboucher le fossé, ou au moins pour les rives bétonnées et les plaques fibrociment qui trempent dans l'eau. Peut-être avez-vous la possibilité de le faire ?

Nous habitons dans une zone où les crues peuvent avoir un impact important, surtout s'il y a d'autres cas similaires proches (ce que j'ignore).

Vous constaterez sur les photos que j'ai pris en suivant le fossé le long de notre champ jusqu'au club de canoé Kayak dans le bourg de Veigné qu'il y a par endroit des arbres à couper dans le fossé (le long des parcelles 1843 et 300 qui sont entretenues par les services techniques de la Mairie, certains arbres ont été coupés depuis la prise de ces photos fin 2018).

Vous remerciant par avance pour votre retour, ainsi que pour la prise en compte de ma demande, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

**De :** SAULAY Raphael

**Envoyé :** mardi 2 juin 2020 10:56

**À :** sd37@afbiodiversite.fr

**Objet :** TR: Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle

**Importance :** Haute

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous suite aux précédents messages, car sauf erreur de ma part je n'ai pas eu de réponse.

Vous remerciant par avance pour votre retour, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

**De :** SAULAY Raphael

**Envoyé :** vendredi 24 janvier 2020 17:05

**À :** [sd37@afbiodiversite.fr](mailto:sd37@afbiodiversite.fr)

**Objet :** TR: Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle

**Importance :** Haute

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous suite aux précédents messages, car sauf erreur de ma part je n'ai pas eu de réponse.

Vous remerciant par avance pour votre retour, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

---

**De :** SAULAY Raphael  
**Envoyé :** mardi 29 octobre 2019 11:24  
**À :** 'sd37@afbiodiversite.fr'  
**Objet :** TR: Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle  
**Importance :** Haute

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous suite aux précédents messages, car sauf erreur de ma part je n'ai pas eu de réponse.

Vous remerciant par avance pour votre retour, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

---

**De :** SAULAY Raphael  
**Envoyé :** vendredi 23 août 2019 16:55  
**À :** 'sd37@afbiodiversite.fr'  
**Objet :** TR: Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle  
**Importance :** Haute

Bonjour,

Suite à notre échange téléphonique de ce jour,  
Je vous fais suivre le précédent message que vous n'aviez pas reçu.

Vous remerciant par avance pour votre retour, ainsi que pour la prise en compte de ma demande, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

---

**De :** SAULAY Raphael  
**Envoyé :** mardi 6 août 2019 19:40  
**À :** 'fedepeche37@fedepeche37.fr'; 'sd37@onema.fr'; 'sd37@oncfs.gouv.fr'  
**Cc :** 'Aurélien GOLFIER'; Marie Christine POIRIER; Christèle FERRY; [lemaire@veigne.fr](mailto:lemaire@veigne.fr)  
**Objet :** Petit ruisseau ou fossé bouché non entretenu derrière la maison située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné chez M. SAULAY Raphaël et Mme DESTEMBERG Murielle  
**Importance :** Haute

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous pour un problème de petit ruisseau ou fossé qui est bouché et non entretenu.  
Ce fossé se trouve dans le fond de notre champ, derrière notre maison dont nous sommes propriétaires située 4 impasse du Lavoir 37250 Veigné.

Vous trouverez en pièces jointes les photos faites à ce sujet fin décembre 2018.

Pour information, des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres vont débuter très prochainement sur notre parcelle numéro 1844, afin de conserver et d'entretenir les arbres qui sont en bon état.

Le petit ruisseau ou fossé indiqué en pointillé au milieu du plan ci-dessous remonte le long de notre champ (parcelle 1844) et jusque dans le centre de Veigné parallèlement à la rivière proche de la liaison douce faite l'année dernière.

Le bout du fossé entre notre parcelle 1844 et la parcelle 343 qui devrait le relier à la rivière a été bouché il y a plusieurs années sur

environ 20 mètres par le propriétaire de la parcelle 343.



Cela pose plusieurs problèmes :

- Le petit ruisseau ou fossé se bouche de plus en plus puisqu'il n'est pas entretenu
- Comme il est bouché, c'est un obstacle au retrait de l'eau lors des crues
- L'eau stagne dedans et favorise le développement de la végétation et des moustiques à la période estivale
- Ce fossé devrait servir de fraysère pour les poissons s'il n'était pas bouché

J'ai essayé de dialoguer à ce sujet avec le propriétaire de la parcelle 343 il y a quelques années, mais il n'est pas très ouvert au dialogue, ni au relation de bon voisinage...

De plus pour information, il a bétonné toute sa rive, laissant par endroit dans l'eau des plaques fibrociment contenant surement de l'amiante, ce qui n'est surement pas autorisé ni très recommandé et doit occasionner une pollution lente dans l'eau.

J'ai parlé du problème de fossé au service de l'urbanisme de la Mairie il y a quelques années sans succès.

Je me suis également tourné vers le SAVI, que j'ai rencontré sur place il y a environ 3 ou 4 ans et début avril 2019 avec un élu de la Mairie

M. FROMENTIN qui nous lisent en copie.

Lors de notre rencontre il y a 3 ou 4 ans, M. GOLFIER m'indiquait qu'il allait voir s'il était possible d'intervenir ponctuellement pour déboucher le fossé quand des travaux se feraient non loin de cette zone.

Nous avons échangé vers le printemps chaque début d'année pour avoir des nouvelles, mais ce n'était malheureusement pas possible. Au printemps 2018, M. GOLFIER m'a indiqué que les travaux étaient désormais votés pour les 2 ou 3 années à venir, et que des interventions ponctuelles hors zones n'étaient plus possibles pour des raisons budgétaires.

Au mois de mai, M. GOLFIER m'a indiqué qu'un prochain programme d'action est en cours d'élaboration et intégrera une étude et de potentiels travaux de mise en conformité du moulin de Veigné. Dès lors que les travaux sur le moulin seront réalisés, il sera ensuite possible de réaliser des travaux sur les bras secondaires présents dans la zone de remous. La signature de ce nouveau contrat de 3 ans est envisagée pour 2021. Cependant, il ne peut pas à ce jour m'assurer d'une date précise de démarrage de l'étude car le SAVI reste conditionné aux exigences et au calendrier des financeurs.

Même si je comprends les contraintes budgétaires et de priorité de travaux, je ne peux me satisfaire de cette réponse.

La situation n'évolue pas concrètement pour le moment, c'est pourquoi je me permets de me tourner vers vous afin d'agir si vous le pouvez à ce sujet.

Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi malgré mes alertes le propriétaire de la parcelle 343 n'est pas mis en demeure par le SAVI ou la Mairie afin de déboucher le fossé, ou au moins pour les rives bétonnées et les plaques fibrociment qui trempent dans l'eau. Peut-être avez-vous la possibilité de le faire ?

Nous habitons dans une zone où les crues peuvent avoir un impact important, surtout s'il y a d'autres cas similaires proches (ce que j'ignore).

Vous constaterez sur les photos que j'ai pris en suivant le fossé le long de notre champ jusqu'au club de canoé Kayak qu'il y a par endroit des arbres à couper dans le fossé (le long des parcelles 1843 et 300 qui sont entretenues par les services techniques de la Mairie).

Vous remerciant par avance pour votre retour, ainsi que pour la prise en compte de ma demande, et restant à votre disposition pour échange si besoin.

Bien cordialement

Raphaël SAULAY  
4 impasse du Lavoir 37250 Veigné  
06 46 11 84 44 / 02 34 37 75 08

—Pièces jointes : —

IMG_6313.JPG	149 Ko
IMG_6315.JPG	212 Ko
IMG_6317.JPG	153 Ko
IMG_6319.JPG	159 Ko
IMG_6321.JPG	204 Ko
IMG_6323.JPG	193 Ko
IMG_6325.JPG	186 Ko
IMG_6327.JPG	144 Ko
IMG_6329.JPG	172 Ko
IMG_6331.JPG	205 Ko
IMG_6332.JPG	206 Ko
IMG_6334.JPG	195 Ko
IMG_6336.JPG	195 Ko